



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 3 novembre 2020, à 19 h, *conférence téléphonique*, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Il mentionne qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur au Québec et tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-004, la séance ordinaire du Conseil se tiendra à huis clos, sera enregistrée et diffusée par la suite sur le site Web de la Municipalité.

Sont également présents (es) à cet appel conférence :

Mesdames les conseillères :	Sylvie DeBlois Lucie Michaud
Messieurs les conseillers :	Bruno Simard Richard Therrien Marc-Antoine Turcotte
Absent :	Yves Lévesque

La directrice générale / secrétaire-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020, ainsi que la séance extraordinaire du 20 octobre 2020.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondances.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution d'appui CPTAQ (M. Yvon Létourneau)
7. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires.
8. Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2020.
9. Avis de Motion règlement # 2020-316 RMU 02.
10. Dépôt du projet de règlement # 2020-316 RMU 02 (Règlement concernant les animaux).
11. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 521 000 \$ qui sera réalisé le 9 novembre 2020.
12. Résolution soumission pour l'émission des billets.
13. Résolution autorisation signature (entente intermunicipale Licences et services animaliers).
14. Divers.
 - 14.1 Résolution demande de soutien financier Maison des jeunes de l'île-d'Orléans.
15. Rapport des élus sur les divers comités.
16. Période de questions.
17. Levée ou ajournement de la séance.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

N° de résolution
ou annotation

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

20-116

Sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Lucie Michaud, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020, AINSI QUE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2020

20-117

Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 ainsi que la séance extraordinaire du 20 octobre 2020.

3. SUITE DE CES SÉANCES.

4. CORRESPONDANCE.

5. ADOPTION DES DÉPENSES.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

20-118

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le paiement des factures du mois d'octobre totalisant 73 078.66 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 33 323.99 \$, et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6. RÉSOLUTION D'APPUÏE CPTAQ (M. YVON LÉTOURNEAU).

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'appuie de M. Yvon Létourneau.

20-119

ATTENDU QUE la demande consiste à acquérir une partie du lot 6 186 722, appartenant au voisin et cultivé par M. Létourneau depuis plusieurs années.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Lucie Michaud, Appuyée par Bruno Simard, il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'appuyer la demande de Monsieur Létourneau auprès de la CPTAQ, et confirmer que le projet est conforme à la réglementation municipale.

7. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les élus ont tous produit leur déclaration d'intérêts pécuniaires.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

8. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2020.

Madame Sylvie Beaulieu, directrice-générale, secrétaire trésorière a déposé les documents reliés au dépôt des états comparatifs de revenus et dépenses tel que prévu à l'article 176.4 du code municipal.

9. AVIS DE MOTION REGLEMENT # 2020-316 RMU 02

Richard Therrien, Conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement # 2020-316 RMU 02, (Règlement concernant les animaux).

10. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 2020-316 RMU 02.

Il est par la présente, déposé par Bruno Simard, le projet du règlement numéro 2020-316 RMU 02, règlement concernant les animaux.

11. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 521 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 9 NOVEMBRE 2020.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans souhaite emprunter par billets pour un montant total de 521 000 \$ qui sera réalisé le 9 novembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
04-190	117 100 \$
2009-237	103 900 \$
2019-305	300 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2019-305, la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR Marc-Antoine Turcotte **APPUYÉ PAR** Richard Therrien **ET** **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 novembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 mai et le 9 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

20-120



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Famille Î.O., Qué.**

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	60 400 \$	
2022.	61 600 \$	
2023.	62 500 \$	
2024.	63 500 \$	
2025.	64 700 \$	(à payer en 2025)
2025.	208 300 \$	(à renouveler)

N° de résolution
ou annotation

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2019-305 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 novembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

12. RÉOLUTION SOUMISSION DE L'ÉMISSION DE BILLETS

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	3 novembre 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 10 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	9 novembre 2020
Montant :	521 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 novembre 2020, au montant de 521 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

60 400 \$	1,51000 %	2021
61 600 \$	1,51000 %	2022
62 500 \$	1,51000 %	2023
63 500 \$	1,51000 %	2024
273 000 \$	1,51000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,51000 %



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Famille I.O., Qué.**

N° de résolution
ou annotation

2 - CAISSE DESJARDINS DE L'ILE-D'ORLEANS

60 400 \$	1,58000 %	2021
61 600 \$	1,58000 %	2022
62 500 \$	1,58000 %	2023
63 500 \$	1,58000 %	2024
273 000 \$	1,58000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,58000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

60 400 \$	0,65000 %	2021
61 600 \$	0,75000 %	2022
62 500 \$	0,90000 %	2023
63 500 \$	1,15000 %	2024
273 000 \$	1,40000 %	2025

Prix : 98,37600

Coût réel : 1,69882 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

20-121

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvie DeBlois, **APPUYÉ PAR** Bruno Simard , **ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 9 novembre 2020 au montant de 521 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 04-190, 2009-237 et 2019-305. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

13. RESOLUTION AUTORISATION SIGNATURE (ENTENTE INTERMUNICIPALE LICENCES ET SERVICES ANIMALIERS).

ATTENDU QUE les dispositions de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement sur les chiens (RLRQ, c. P-38.002)

ATTENDU QUE les dispositions du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, lequel est entré en vigueur le 3 mars 2020.

ATTENDU QUE la MRC et la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, pour conclure une entente concernant le recensement des chiens et la gestion des licences devant être délivrées sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans de même que le contrôle et secours des animaux domestiques sur ces territoires

ATTENDU QUE la la Municipalité a compétence relativement à l'encadrement des chiens et, de façon générale, relativement aux animaux.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans, désire confier à la MRC la fourniture d'un service de contrôle et de secours des animaux et de recensement et de délivrance des licences pour les chiens.

N° de résolution
ou annotation

20-122

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION DE Richard Therrien, **APPUYÉE PAR** Lucie Michaud, d'autoriser le maire Jean-Pierre Turcotte et la Directrice générale / secrétaire trésorière à signer l'entente « licences et services animaliers », tel que déposé.

Transmettre la présente résolution à la MRC de l'île-d'Orléans, au Village de Sainte-Pétronille, à la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'île-d'Orléans et à la Municipalité de Saint-François-de-l'île-d'Orléans.

14.DIVERS

14.1 RESOLUTION DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER MAISON DES JEUNES DE L'ÎLE D'ORLEANS

20-123

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de la demande de soutien financier de la Maison des Jeunes l'Île d'Orléans.

Il est proposé par Marc-Antoine Turcotte, **Appuyé par** Sylvie DeBlois, **il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'accorder un montant de 300 \$ à l'organisme.

15.RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES.

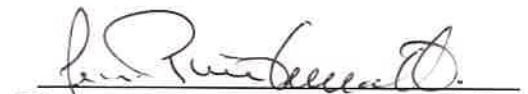
16. PERIODE DE QUESTIONS.

17. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

20-124

Sur une proposition de Richard Therrien, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que la séance soit levée à 19 h 28.


Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale Secrétaire-trésorière


Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal